



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 21 avril 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journée des 15 et 16 avril

SENIORS D4 – GROUPE D

Rencontre 24732136 : US COURCELLES (b) / USO MEURCHIN (b)

Réserves d'avant match de MEURCHIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/5

Amende de 17 € à MEURCHIN.

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre 24762304 : ES SAINT-LAURENT FEUCHY (c) / CS HABARCQ (b)

Réserves techniques d'HABARCQ, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/3

Amende de 17 € à HABARCQ.

SENIORS D5 – GROUPE B

Rencontre 24762437 : UC DIVION (b) / AS VENDIN

Réserves techniques de VENDIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/2

Amende de 17 € à VENDIN AS.

SENIORS D6 – GROUPE D

Rencontre 24763359 : SC FOUQUIERES (b) / OLYMPIQUE VENDIN (b)

Réserves d'avant match de VENDIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/3

Amende de 17 € à VENDIN.

U18 D3 – GROUPE A

Rencontre 25406608 : US BEUVRY / FC CALONNE

1/ Réserves d'avant match de CALONNE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : non joué pour terrain impraticable

Amende de 17 € à CALONNE FC.

2/ Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

SENIORS D5 – GROUPE E

Rencontre 24762834 : AJ NEUVILLE / ASSB OIGNIES (c)

2eme forfait d'OIGNIES

NEUVILLE bat OIGNIES par forfait - score 5/0.
Amende de 50 € à OIGNIES

SENIORS D7 – GROUPE B

Rencontre 250530147 : RC BRUAY (b) / JF GUARBECQUE (c)

1er forfait de GUARBECQUE
BRUAY bat GUARBECQUE par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à GUARBECQUE

VETERANS A 11 – GROUPE E

Rencontre 24951579 : A BREBIERES / AS BBV

2eme forfait d'AS BBV
BREBIERES bat AS BBV par forfait - score 5/0.
Amende de 50 € à AS BBV

VETERANS A 11 – GROUPE F

Rencontre 224951669 : FC SERVINS / C TILLOY

2eme forfait de TILLOY
SERVINS bat TILLOY par forfait - score 5/0.
Amende de 50 € à TILLOY

FEMININES A 7 – GROUPE C

Rencontre 25003222 : DR LAMBRES / RC LABOURSE

2eme forfait de LABOURSE
LAMBRES bat LABOURSE par forfait - score 5/0.
Amende de 30 € à LABOURSE

U17 D1

Rencontre 25404220 : US COURCELLES / FC CAMBLAIN

1er forfait de CAMBLAIN
COURCELLES bat CAMBLAIN par forfait - score 5/0.
Amende de 15 € à CAMBLAIN

U18 D2 – GROUPE A

Rencontre 25405966 : US ANNEZIN / OS AIRE

2eme forfait d'AIRE
ANNEZIN bat AIRE par forfait - score 5/0.
Amende de 30 € à AIRE

U18 D3 – GROUPE B

Rencontre 25406670 : ASSB OIGNIES / USA LIEVIN

2eme forfait d'USA LIEVIN
OIGNIES bat LIEVIN par forfait - score 5/0.
Amende de 30 € à LIEVIN

U18 D3 – GROUPE C

Rencontre 25406724 : OF ARRAS / SC AUBIGNY SAVY

1er forfait d'AUBIGNY SAVY
ARRAS bat AUBIGNY SAVY par forfait - score 5/0.
Amende de 7,50 € à AUBIGNY SAVY

U18 D4 – GROUPE B

Rencontre 25406919 : RC LOCON / US HESDIGNEUL

1er forfait d'HESDIGNEUL

LOCON bat HESDIGNEUL par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à HESDIGNEUL

U15 A 8 – GROUPE B

Rencontre 25412200 : ES DOUVRIN / USO DROCOURT

2eme forfait de DROCOURT

DOUVRIN bat DROCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 20 € à DROCOURT

U15 A 8 – GROUPE C

Rencontre 25412257 : COS MARLES (c) / US NOEUX (c)

1er forfait de NOEUX

MARLES bat NOEUX par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à NOEUX

U15 A 8 – GROUPE D

Rencontre 25412312 : FC ATREBATE / AS COURRIERES (b)

1er forfait de COURRIERES

ATREBATE bat COURRIERES par forfait - score 5/0.

Amende de 10 € à COURRIERES

U15 D4 – GROUPE A

Rencontre 25404891 : JS ECOURT b) / SC ARTESIEN

3eme forfait d'ARTESIEN

ECOURT bat ARTESIEN par forfait - score 5/0.

Amende de 45 € à ARTESIEN

U16 EMININES A 8 – GROUPE B

Rencontre 25678137 : VAUDRICOURT KLUB / ESD ISBERGUES

1er forfait d'ISBERGUES

VAUDRICOURT bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.

Amende de 5 € à ISBERGUES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

La Présidente :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire :
Marc TINCHON.